

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

N° 2024/072

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	6
Nombre d'absents :	0

Objet : AFFAIRES FINANCIERES – GR 765 – Demande de subvention

Vu la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable au projet.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, expose au Conseil Municipal le projet de réfection du chemin de Jussac - GR 765 gravement endommagé lors des intempéries du 28/06/2024.

Le projet tel que présenté est estimé à 63 850.00€ HT

Le plan de financement est le suivant :

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
Dépense prévisionnelle	63 850.00	Subventions	CD 43 – Création & Aménagement des Espaces Sites & Itinéraires	31 925.00	50%
		Autofinancement	de la commune	31 925.00	20%
TOTAL DEPENSES HT	63 850.00	TOTAL	RECETTES	63 850.00	100%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Approuve le projet tel que présenté,
- ✚ Adopte le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,
- ✚ Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du CD 43 pour l'appel à projet au titre de la Création & Aménagement des Espaces Sites & Itinéraires,
- ✚ Autorise Madame le Maire à effectuer les différentes démarches et à signer tout document relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Patricia GOUDARD

